

# A COR ET À CRIS !



Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) est ce "machin" dont la principale mission consiste "à veiller à la cohésion du système de retraite par répartition". Il a été créé par décret en 2000 sous Lionel Jospin. Il est composé de 36 membres (32 à l'origine) nommés par le Premier Ministre et parmi lesquels on trouve des parlementaires (3 députés et 3 sénateurs) – 4 représentants de l'Etat (le Commissaire au Plan, le Directeur du Budget, celui de la Sécu ainsi que celui de l'Administration et de la fonction publique), 16 membres représentant les assurés sociaux et les employeurs, le président de l'UNAF, le vice-président du CNRA et 4 personnes choisies en raison de leur compétence et de leur expérience. Le COR est dirigé par un président et dispose d'un secrétaire général.

Cet organisme donne des avis et conseille. Il préconise, et rédige des rapports. Il vient de rappeler une règle fixée par la loi de 2003 qui prévoit un allongement de la période de cotisation à 41,5 ans pour les générations nées à partir de 1955. Mais cet allongement, qui découlerait de l'augmentation de la durée de vie, a déjà été envisagé en 2010 ..... pour 2020 ! Cela n'a pas empêché le gouvernement d'adopter la recommandation du Conseil et les actifs de moins de 56 ans travailleront donc un trimestre de plus et certains un semestre à partir de 2020 (double peine !).

Je n'ai pas beaucoup entendu les représentants syndicaux appartenant au COR (et les autres) s'insurger contre cette disposition. Il est vrai qu'elle intervient au moment des vacances et ce n'est sans doute pas un hasard.

La photo du post a été prise sur le site La Barbe La Retraite (elle montre une manifestation de femmes – sous représentées dans le COR – une seule effectivement sur 36 conseillers !).